Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Engrais longue durée Arbres fruitiers 2kg - ABIOFRUI2 - 3167770220223

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Engrais longue durée Arbres fruitiers 2kg - ABIOFRUI2 - 3167770220223

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS

Zone Industrielle

25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25 Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Non classé

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence : Aucun

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

2.3 Autres dangers

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles. Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]	
Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable					

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste,

consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15

minutes et consulter un médecin.

: Se rincer immédiatement la bouche à l'eau puis boire En cas d'ingestion

beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulverisée/ un jet

> d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction. Utiliser des

Référence: FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Éviter la formation de poussière.

sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Protéger de la chaleur.

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

les conditions de stockage

Information supplémentaire sur : Pas de précautions spéciales requises.

Précautions pour le stockage en : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

commun

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussières.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et

doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de sécurité à

protection intégrale.

corps

Protection de la peau et du : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les

vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage Conseils généraux

contaminée et l'éliminer.

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Solide

Couleur : Brun clair

Odeur : Caractéristique pH : Env. 5 à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable
Point d'éclair : Sans rapport
Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Pas facilement inflammable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
Pression de vapeur : Non applicable
Densité de vapeur relative : Non applicable
Densité relative : Non applicable

Hydrosolubilité : Soluble

Masse volumique apparente : Env. 750 kg/m³ Coefficient de partage: n- : Non applicable

octanol/eau
Température d'auto-

inflammabilité

: N'est pas auto-inflammable

Décomposition thermique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Viscosité, dynamique : Non applicable Viscosité, cinématique : Non applicable Propriétés explosives : Non-explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Aucun à notre connaissance.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Génotoxicité in

vitro

Ne contient pas de composants dangereux selon SGH

(Système Global Harmonisé).

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction

Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition

unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition

répétée.

Information supplémentaire : Le produit ne contient aucune substance classée comme

dangereuse pour la santé à une concentration qui exige leur

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Engrais longue durée Arbres fruitiers 2kg - ABIOFRUI2 - 3167770220223

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

prise en compte selon la réglementation européenne.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson : Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Les composés organiques du produit sont biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en

vigueur.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale.

Après un nettoyage adéquat, ils peuvent ensuite être valorisés

selon la réglementation en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA		
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.4 Groupe d'emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses				
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).				
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe Il de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné				

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubriques ICPE : Non concerné

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Engrais longue durée Arbres fruitiers 2kg - ABIOFRUI2 - 3167770220223

Référence : FDS_751_N Edition révisée n° 0 Version: 2014-01 Date de révision: 17/09/2014

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

SECTION 16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.